



Liste des délibérations examinées lors de la réunion du Conseil municipal du 24 juillet 2024

ART L2121- 25 du code des collectivités territoriales :

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

N°	Objet de la délibération	vote
	Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2024	Approuvé à l'unanimité
36-07/2024	Acquisition foncière projet école – propriété D 231 à Ormoy-Villers	Approuvée à l'unanimité
Monsieur le Maire rappelle que la propriété riveraine à la mairie est en vente. Il s'agit d'un terrain comprenant une maison cadastrée D 231 pour une superficie cadastrale de 432 m². Il est situé 30 Grande Rue. Le conseil municipal s'était positionné pour acheter ce bien en février 2024. Le prix de vente vient d'être réévalué par les vendeurs à 100 000 €. Cette propriété est nécessaire à la Commune dans le cadre du projet d'ouverture de classe et d'extension de l'école, et du développement d'autres services publics pour créer un pôle de regroupement des services public. Le prix de vente étant inférieur à 180 000 €, la consultation du service des Domaines n'est pas requise.		
37-07/2024	Délibération relative à la demande de subvention pour le projet d'acquisitions foncières	Approuvé à l'unanimité
Le projet d'acquisitions foncières pour le projet école et développement des services publics auprès de la Mairie est éligible à une aide du Département de l'Oise à hauteur de 38% du projet d'acquisition (prix d'achat + frais notariés). Il regroupe l'achat de deux terrains et une propriété Le conseil municipal se prononce pour solliciter toutes les aides possibles auprès des financeurs (département, région, réserves sénatoriales, communauté de communes) au taux maximal.		

Autres points abordés

INFORMATIONS et Questions diverses

Point Ecole/SIVOS

M. le Maire indique que l'ouverture de classe à la rentrée 2024-2025 est prévue à Rouville pour permettre les travaux d'installation de la classe préfabriquée à Ormoy-Villers, ainsi que les délais d'obtention des autorisations d'urbanisme. Les maires des 3 communes du RPI ont rencontré l'architecte chargée du projet. L'achat de la Propriété du 30 Grande Rue va simplifier le projet pour l'accès des réseaux et la sécurité incendie/accès pompiers.

Employé communal

M. le Maire informe le conseil que les deux annonces relatives au poste à plein temps et mi-temps ont été mis en ligne pour augmenter les chances de trouver du personnel compétent.

City Stade

Des habitants ont fait remonter le manque d'entretien du City Stade par un conseiller municipal (tonte et poubelles non vidées). Si la tonte sera difficile avant la fin du contrat de l'actuel employé communal, M. le Maire va le faire intervenir pour vider les poubelles.

Accès Mare rue Sombreuse

De même les riverains de la mare rue Sombreuse ont pris attache avec M. le Maire pour signaler le danger potentiel dû aux grillages dégradés, et le risque de chute , notamment d'enfants, dans la partie profonde de la Mare.

M. le Maire a missionné l'employé communal début juillet pour réparer le grillage, le danger est levé.

Il indique qu'une demande de devis est en cours pour l'élagage des arbres autour de cette mare.

Chemin de l'ermitage

Un devis pour la remise en état du chemin a été transmis par un riverain pour un montant total de 14 000 €.

Ce chantier n'était pas désigné prioritaire par la commission travaux.

De plus, des arbres dangereux ont été signalés près du stade dans ce chemin.

M. le Maire indique que le contact avec un forestier a été infructueux pour les faire enlever. Il va demander un devis à une entreprise d'espaces verts pour une validation au conseil de septembre.